

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE À LA FORMATION AAC SUR BOÎTE AUTOMATIQUE

L'apprentissage anticipé de la conduite sur boîte automatique nécessite **13 heures de conduite minimum** contre 20 heures sur boîte manuelle.

La catégorie BEA du permis de conduire, obtenue à la réussite de l'examen pratique, autorise la conduite de véhicule appartenant à la catégorie B dotées d'un embrayage automatique ou d'une boîte de vitesse automatique. Il ne pourra donc pas conduire ou louer des véhicules équipés d'une boîte de vitesse manuelle.

Cette formation s'adresse aux jeunes dès 15 ans inscrits dans une auto-école et permet d'acquérir une solide expérience de conduite et de gagner ainsi en confiance jusqu'à l'obtention du titre du permis de conduire à partir de 17 ans.

Le taux de réussite à l'examen pratique est plus important (75% de réussite en 2016 contre 58% en filière traditionnelle).

Une fois le permis en poche, la période probatoire n'est pas de 3 ans mais seulement de 2 ans.

Durée de la formation

Elle se déroule sur une durée minimum d'un an avec un parcours de 3000 km minimum :

- Formation initiale : formation théorique + formation pratique (13 heures minimum)
- Un rendez-vous pédagogique préalable de 2 heures minimum avec l'accompagnateur
- 1er rendez-vous pédagogique avec un parcours d'environ 1000 km
- 2ème rendez-pédagogique au terme des 3000 km parcourus

Programme de la formation

1) Evaluation de départ

Une **évaluation de départ** afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation.

2) La formation théorique

Préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes de la signalisation, intersections et priorités, règles de circulation, autoroutes et routes à accès réglementé, tunnels routiers et autoroutiers, croisements – dépassements, arrêts-stationnement visibilité-éclairage, conduite pratique, écoconduite et véhicule, usagers vulnérables/partage de l'espace public et prise de conscience des risques et sanction-formation.

Elle porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation (entraînement au code) pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (DVD, Box), avec un enseignant ou via Internet (option).

La formation théorique porte sur :

- la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route ;
- les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite ;
- les risques liés aux conditions météorologiques et à l'état de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs ;
- les gestes de premiers secours ;
- les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule ;
- le transport d'un chargement et de personnes ;
- la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

Les cours thématiques

Ils seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- les effets dus à la consommation d'alcool de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite ;
- les risques liés aux conditions météorologiques et à l'état de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- la pression sociale (publicité, travail...) ;
- la pression des pairs.

3) La formation pratique

Elle porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques routiers.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul ;
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous-compétence sera traitée en abordant les points suivants :

- le pourquoi ;
- le comment ;
- les risques ;
- les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève ;
- les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail... ;
- l'auto-évaluation.

Au terme de l'apprentissage, le formateur remet à l'élève une Attestation de Fin de Formation Initiale (AFFI).

MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul	APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales	CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique
Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.	Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.	Évaluer et maintenir les distances de sécurité.	Suivre un itinéraire de manière autonome.
Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.	Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.	Croiser, dépasser, être dépassé.	Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.	Adapter l'allure aux situations.	Passer des virages et conduire en déclivité.	Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
Démarrer et s'arrêter.	Tourner à droite et à gauche en agglomération.	Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.	Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.	Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.	S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.	Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
Utiliser la boîte de vitesses.	Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.	Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.	Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.	S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.	Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.	Pratiquer l'écoconduite.
Regarder autour de soi et avertir.	Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.		

Les rendez-vous pédagogiques obligatoires

Un suivi pédagogique est évidemment assuré par l'auto-école pendant toute la formation. L'objectif est d'évaluer les progrès et d'approfondir la formation.

Les rendez-vous pédagogiques sont obligatoires pour l'élève et l'accompagnateur.

Lors du rendez-vous pédagogique préalable, d'une durée minimum de 2 heures, l'enseignant dispense des conseils et un guide sera remis à votre accompagnateur.

Ensuite, deux rendez-vous pédagogiques sont prévus au cours de l'apprentissage. Le premier a lieu au bout de 4 à 6 mois de conduite accompagnée, le deuxième à la fin (soit après 3 000 kilomètres parcourus, soit dans les deux mois précédents la date de l'examen pratique).

Ces rendez-vous comportent chacun une partie pratique et une partie théorique portant sur les expériences vécues pendant la conduite accompagnée et sur des thèmes de sécurité routière.

L'accompagnateur

Seules conditions, l'accompagnateur doit :

- être titulaire du **permis B**, en cours de validité, depuis **au moins 5 ans consécutifs**
- ne **jamais avoir commis de délit routier** (alcool, grand excès de vitesse...)
- **être mentionné dans le contrat** signé avec l'école de conduite
- avoir obtenu **l'accord préalable de son assureur**

Il est possible d'avoir recours à plusieurs accompagnateurs, y compris hors du cadre familial.

La conduite avec l'accompagnateur

Pendant la conduite accompagnée, vous conduirez au minimum 1 an et il faudra parcourir au moins 3000 km. Vous devrez régulièrement renseigner votre progression dans votre livret d'apprentissage que vous devrez pouvoir présenter obligatoirement en cas de contrôle routier avec l'autorisation de votre assureur. Vous ne pourrez pas conduire à l'étranger pour des raisons d'assurance.

En conduisant avec votre accompagnateur, vous devrez :

- Apposer le disque « **conduite accompagnée** » à l'arrière du véhicule ;
- Équiper votre véhicule d'un dispositif de **doubles rétroviseurs latéraux** ;
- Respecter toutes les **règles du Code de la route** ;
- Respecter les limitations de vitesse applicables aux conducteurs novices sous permis probatoire ;
- **Conduire exclusivement en France. La circulation à l'étranger est interdite.** En cas de non-respect, les garanties de l'assurance ne s'appliqueraient pas en cas d'accident ;
- Votre accompagnateur peut être soumis à un dépistage d'alcoolémie ou de substances stupéfiantes. En cas de contrôle positif, il encourt les mêmes condamnations que s'il était au volant.

Après l'obtention du permis de conduire, il vous suffira de suivre une formation de 7h en auto-école sur boîte mécanique pour transformer votre permis "automatique" en permis boîte mécanique.

RESULTATS ATTENDUS

Avoir le niveau requis pour se présenter à l'examen avec succès

MOYENS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES

- *QUALIFICATION DES INTERVENANTS*

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

- **MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES**

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Alternance de théorie et de pratique
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Suivi pratique et livret numérique.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

- **EVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE REUSSITE**

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires pour les formations d'inscrivant dans le cadre de la formation professionnelle
- Un livret numérique est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...

Conditions de réussite : satisfaire un examen blanc.

- **SANCTION DE LA FORMATION**

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

PRIX DE LA FORMATION

Nous consulter

DATE(S) :

Nous consulter

INFORMATION HANDICAP

Chaque situation de handicap étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription votre handicap. Nous pourrions ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et de mise en œuvre de la formation. Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter <https://www.automobile.ceremh.org/>